



Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du mardi 9 juin 2026

Vœu relatif à la reconnaissance des AESH et leur sortie de la précarité

Considérant que les accompagnantes et accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels indispensables à la mise en œuvre effective de l'école inclusive, accompagnant au quotidien des centaines de milliers d'élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires ;

Considérant que les AESH constituent désormais le deuxième métier en effectifs de l'Éducation nationale avec près de 140 000 professionnelles et professionnels en activité et qu'ils exercent des missions permanentes, indispensables au bon fonctionnement du service public d'éducation ;

Considérant que les femmes représentant environ 94 % des AESH, que 98 % des AESH exercent à temps incomplet imposé, avec une quotité moyenne de travail correspondant à environ 63 % d'un temps plein, conduisant à des rémunérations moyennes particulièrement faibles, de l'ordre de 1 030 euros nets mensuels ;

Considérant que cette précarisation durable des AESH fragilise à la fois les personnels concernés et la qualité de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, alors même que l'inclusion scolaire exige stabilité, continuité éducative, qualification et reconnaissance ;

Considérant que la revalorisation des conditions d'exercice des AESH constitue une exigence sociale, éducative et démocratique directement liée au droit effectif à l'éducation pour tous les enfants ;

Considérant que l'égalité femmes/hommes et le handicap sont annoncés comme deux grandes causes nationales par l'Etat ;

Considérant que le nombre d'équivalent temps plein des AESH ne permet pas à l'heure actuelle de couvrir l'ensemble des besoins ;

Considérant que ce manque est a minima de 14% comme l'a reconnu elle-même la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale en 2025 lors de la commission d'enquête sur les défaillances des politiques publiques de prise en charge du handicap et de la santé mentale et les coûts de ces défaillances pour la société ;

Sur la proposition des élu.es du Groupe Communiste du 11^e, du Groupe Socialiste et du groupe Les Ecologistes ;

Le Conseil du 11^e arrondissement affirme son soutien à la grève des AESH du 9 juin pour gagner la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B,

et émet le vœu que :



mairie Onze
Paris

- L'État engage sans délai une véritable reconnaissance professionnelle des AESH, par la création d'un statut pérenne garantissant des droits renforcés, des perspectives de carrière et une reconnaissance effective de l'expérience acquise ;
- L'État mette fin aux temps incomplets imposés, permette l'accès à des temps complets à l'ensemble des AESH qui le souhaite et procède à une revalorisation salariale substantielle de ces personnels indispensables au fonctionnement de l'école inclusive ;
- L'État renforce les dispositifs de formation initiale et continue des AESH ainsi que les conditions de stabilité professionnelle nécessaires à un accompagnement de qualité des élèves ;
- La Ville de Paris relaie le présent vœu auprès de Madame la Rectrice de l'Académie de Paris, de Madame la Ministre de l'Éducation nationale et du Gouvernement afin que soient engagées les mesures nécessaires à la sortie de la précarité des AESH et à la pleine reconnaissance de leur métier.

* * * * *

Résultat des votes :

Abstention : groupe Union de la Droite et du Centre

Pour : groupe Les Ecologistes, Groupe Socialiste, Groupe Communiste du 11^e, groupe Nouveau Paris populaire 11^e et Mme Delphine Goater

Le vœu est adopté à l'unanimité